

Le Maire, le PLU et le PLUi

Comment aménager son territoire,
anticiper et co-construire la démarche ?

57

Moselle

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Mardi 21 mai 2019
de 14h00 à 17h30 à METZ



Afin d'avoir les clés de lecture du PLU(i), le CAUE de la Moselle propose à destination des élus locaux et de leurs services, une formation, le

Mardi 21 mai 2019, 14h00 - 17h30
à l'ENSAM, 4 Rue A. Fresnel, 57070 METZ

14H00 : Intervention de Madame Audrey DEKEYSER, juriste spécialisée en droit de l'urbanisme

■ **PLU, PLUI, de quoi parle-t-on ?**

Les modalités du passage de la compétence PLU à l'intercommunalité et ses conséquences sur la gestion du document d'urbanisme,

■ **La loi donne des garanties au Maire**

Un principe : la collaboration (modalités d'élaboration collective, instance de pilotage, débat et recueil d'avis, conférence des Maires),
Les compétences conservées par le Maire,
Le devenir des compétences connexes (droit de préemption urbain, fiscalité de l'urbanisme, etc).

16H30 : La parole est aux élus - Une expérience co-construite

Témoignages de Monsieur Alain ROBILLOT, Maire d'Amance et de Monsieur Antoine PERNOT, Maire de Brin-sur-Seille, Vices-Présidents de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, en charge de l'élaboration de deux PLUi.

17H00 : Table ronde avec clarification du rôle des différents services intervenants auprès des élus mosellans

DDT, Services du Conseil Départemental et CAUE de la Moselle

Le Maire, le PLU et le PLU(i)

Comment aménager son territoire,
anticiper et co-construire la démarche ?

Mardi 21 mai 2019
à l'ENSAM, 4 Rue A. Fresnel, 57070 METZ

Bulletin d'Inscription

Nom

Prénom

Qualité

Adresse

Email

N° Portable

Merci de bien vouloir remplir un bulletin d'inscription par personne
et de le retourner au CAUE de la Moselle, avant le 10 Mai 2019